

Sanctions/Réparations

EN CAS DE DEGRADATION

- Réparation et travaux d'intérêt collectif
- Remplacement du matériel détérioré

EN CAS DE VIOLENCES PHYSIQUES OU VERBALES

- Fiche de réflexion
- Soins et attention à la victime, et présentation d'excuses
- Isolement du groupe
- Mise en place d'un contrat

AVERTISSEMENTS

S'il y a un acte grave ou si les actes se répètent, l'enseignante ou l'animateur peut décider avec le chef d'établissement et/ou le directeur de l'ALAE de mettre un avertissement.

AVERTISSEMENT 1

Ecrire un mot d'excuse et travail d'intérêt général.

AVERTISSEMENT 2

Ecrire un mot d'excuse, travail d'intérêt général, et rendez-vous avec le chef d'établissement ou le directeur de l'ALAE.

AVERTISSEMENT 3

Exclusion du groupe et rendez-vous élèves, parents, enseignant et direction.

AVERTISSEMENT 4

Exclusion temporaire et rendez-vous élèves, parents, enseignant et direction.
Remise en question de la réinscription.